

Règlement des Défis Raoul II 2021

Samedi 15 et dimanche 16 mai 2021

1. Présentation des défis

Les défis Raoul II sont organisés par l'association Thalispport.

Il s'agit pour chaque concurrent de réaliser à cette occasion un parcours inhabituel pour lui, en bénéficiant d'une organisation permettant de le faire dans des conditions optimales.

Pour 2021 sont proposés 3 parcours respectivement de 100, 42 et 21 km.

Toutes ces épreuves sont exclusivement réservées à la marche nordique.

Ces épreuves ne sont pas chronométrées.

Elles ne font l'objet d'aucun classement.

Les allures et donc les temps de parcours sont libres.

2. Inscriptions

Les inscriptions accompagnées du règlement doivent être enregistrées sur « Klikego » au plus tard le 11 mai 2021. Toute inscription incomplète sera refusée.

3. Départs et arrivées

Les départs et arrivées ont lieu devant le fabuleux Château de Fougères, Promenade Pauline Montembault, à côté de la place Raoul II. En raison du contexte sanitaire les départs se font en groupes restreints et de niveaux homogènes.

- Départ 100 km : Samedi entre 12 et 16 heures
- Départ Marathon nordique : Dimanche entre 6 et 8 heures
- Départ Semi-nordique : Dimanche entre 8 heures 30 et 9 heures 30
- Arrivées : Dimanche entre 8 et 15 heures

4. Parcours et marquage

Suivant les distances, les parcours se répartissent entre la ville de Fougères et ses environs (Forêt de Fougères, voie verte, chemins, sentiers... du Pays de Fougères)

Le marquage des parcours mixte des fléchages, des traçages au sol et de la rubalise.

5. Engagement

Les montants des engagements sont respectivement de 45, 35 et 25 €.

5 € par inscrit seront attribués à l'association « Les P'tits Doudous Fougerais » dont le but est d'améliorer le vécu des 300 à 400 enfants qui doivent chaque année subir une intervention chirurgicale au centre hospitalier de Fougères.

6. Accueil

Les concurrents sont invités à retirer leurs dossards 30 minutes avant le départ.

Les lieux de stationnement situés à proximité de l'aire de départ sont les suivants :

- Parking de la Poterne, près du château à 200 m de la place Raoul II.
- Parking du Château, près de l'ancienne carrière du Rocher Coupé à 300 m.

Édition du 16 septembre 2020

- Parking du Nançon, sur le parcours de l'épreuve à 800 m. Le ravitaillement du milieu de la nuit jouxte ce parking.

Ces deux derniers parkings disposent d'une aire dédiée aux camping-cars.

7. Dossards

Les dossards doivent être portés à l'avant et de manière visible. Ils doivent être rendus à l'arrivée.

8. Équipement

Chaque participant doit être équipé de ses propres bâtons, de 4 épingles pour la fixation du dossard, d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable (numéro à indiquer sur le formulaire d'inscription) et d'une lampe frontale pour la durée de la nuit (100 km).

A la demande du Département, les participants devront, sur la voie verte, munir leurs bâtons d'embouts caoutchouc.

9. Sécurité

Les participants doivent respecter strictement le code de la route en particulier lors des traversées des routes. En cas de besoin ils peuvent appeler les secours d'urgence (15, 18 ou 112) ou les organisateurs à l'un des numéros inscrits à cet effet sur leur feuille de route.

10. Accompagnement

Les accompagnateurs éventuels ne peuvent accéder au circuit qu'à pied ou à vélo.

11. Contrôles et ravitaillements

Les parcours comportent des « ravitos », points de contrôle et de ravitaillement. Les plages horaires d'ouverture des ravitos sont indiqués sur les feuilles de route.

Pour des raisons de sécurité et de validation des parcours, chaque participant devra y enregistrer son passage.

Tout participant arrivant à un point de contrôle en dehors des délais indiqués sur la feuille de route sera éliminé de l'épreuve.

Les ravitaillements sont exclusivement réservés aux participants et aux encadrants de l'épreuve.

12. Abandons

En cas d'abandon ou d'élimination, il est obligatoire de rendre son dossard ou de prévenir l'organisation par SMS au numéro de téléphone communiqué à cet effet.

Le concurrent devra rejoindre le point de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens et appeler les organisateurs s'il souhaite être raccompagné.

En cas d'impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra tout en œuvre pour rapatrier la personne concernée.

13. Responsabilités

Chaque participant doit prendre connaissance du présent règlement et prendre toutes les dispositions en matière de préparation physique et d'équipement pour parcourir sans risque particulier la distance de son défi.

Chaque participant, devra s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique de la marche nordique sur la distance visée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir avant pendant ou après l'épreuve.

14. Assurances

L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de MMA, Agence CHEMANGUI, 4, place de la République à Fougères pour ce qui ressort de ses responsabilités.

Les participants doivent être personnellement assurés pour couvrir les dommages dont ils pourraient être la cause et sont informés de l'intérêt de contracter pour eux-mêmes une assurance type accident de la vie pour couvrir les blessures ou autres dommages qu'ils pourraient subir à l'occasion de cette épreuve.

15. Droit à l'image

Les photos et vidéos réalisées pour les organisateurs sont la propriété de l'organisation. Leur principe de leur utilisation est accepté par chaque concurrent par le formulaire d'inscription à l'épreuve.

16. Hébergement et restauration

Chaque participant assure ses propres réservations. Pour tous renseignements :

Office de tourisme du Pays de Fougères

2 rue Nationale 35 300 Fougères

www.ot-fougeres.fr

Téléphone 02 99 94 12 20

Promenade Pauline Montembault, les participants et les spectateurs ont la possibilité de se restaurer au stand ouvert à cet effet (galettes, saucisses, crêpes, boissons...).

17. Contrôle

En cas de non-respect du présent règlement les contrevenants pourront être exclus de l'épreuve.